



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION

Conditions Générales de Vente .....	2
Conditions Générales d'utilisation de « l'Espace Candidats Emploi-Pro ».....	7

## Conditions Générales de Vente

IPD, société par actions simplifiée au capital de 1 045 200 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro et dont le siège social est 10 Place du Général de Gaulle 92160 Antony (ci-après **IPD**) édite des sites internet de plusieurs titres de presse professionnelle (Ci-après les **Sites**). IPD commercialise auprès d'annonceurs et d'agences de communications les espaces publicitaires présents sur les Sites.

La signature de l'Ordre d'Insertion associé entraîne l'acceptation par l'Annonceur des présentes conditions générales de vente. En acceptant les CGV par la signature de l'Ordre d'Insertion, le signataire reconnaît soit être le représentant légal de l'Annonceur soit être dûment habilité par le représentant légal de l'Annonceur pour accepter, en son nom et pour son compte, les présentes CGV.

### Article 1 : Définitions

**L'Annonceur** : tout professionnel, personne morale ou physique, identifié dans le de l'Ordre d'Insertion.

Le **Contenu** : ensemble des informations et éléments de communication fournis par l'Annonceur (textes, photographies etc.) figurant dans la bannière publicitaire telle que décrite dans l'Ordre d'Insertion.

Le **Contrat** : les présentes CGV et le ou les bons de commande associés, l'ensemble étant paraphés et signés par l'Annonceur.

Le **Mandataire** : agence de communications agissant pour le compte d'un ou plusieurs Annonceurs et passant commande en leurs noms.

Le **Service** : Mise en ligne du Contenu sur un ou plusieurs Emplacements selon le Format publicitaire (bannière, pavé, habillage, etc...) choisi dans le cadre de la campagne souscrite par l'Annonceur.

### Article 2 : Objet

Les CGV ont pour objet de définir les termes et conditions de la souscription du Service par l'Annonceur. Dans ce cadre, IPD publie le Contenu sur ses Sites pour la durée et selon les modalités décrites dans le Contrat. Ce Service est un service réservé à des professionnels.

Les dispositions du Contrat prévalent sur tout document émanant de l'Annonceur et/ou du Mandataire, notamment toutes conditions générales d'achat et/ou bon de commande.

### Article 3 : Modalités de commande

#### 3.1 : Passage de la Commande

Aucune commande ne peut être acceptée par téléphone si elle n'est suivie de l'envoi du Contrat dûment signé par l'Annonceur. La validation de la commande par IPD vaut contrat entre les parties. IPD n'est engagé que par les termes de sa validation.

Si l'Annonceur entend passer par l'intermédiaire d'un Mandataire, celle-ci doit avoir reçu un mandat écrit de sa part, conformément aux dispositions de la loi 93-122 du 29 janvier 1993. Les commandes passées par cet intermédiaire seront strictement soumises au respect des présentes et le mandataire sera tenu, vis à vis d'IPD des mêmes obligations que celles incombant à l'Annonceur pour le compte duquel il agit, ce dernier demeurant cependant en tout état de cause seul responsable des agissements de son Mandataire.

Sauf disposition contraire dans l'Ordre d'Insertion, la date de publication et/ou de mise en ligne du Contenu (la date initialement prévue de délivrance du Service) ne sont communiqués par IPD qu'à titre indicatif.

Il est entendu que IPD ne pourra être tenu responsable du fait que les Contenus peuvent être publiés dans un Emplacement proche de celui d'un autre client dont les activités peuvent être au moins partiellement concurrentes, ce que l'Annonceur reconnaît et accepte. Il est précisé que le présent contrat n'emporte aucune exclusivité pour l'Annonceur.

#### 3.2 : Modification ou annulation de la commande

Toute demande d'annulation et/ou de modification d'une commande par l'Annonceur devra être adressée par lettre recommandée avec avis de réception et/ou par fax. Aucune demande faite par téléphone ou courriel ne sera prise en compte.

En cas de demande d'annulation de la commande, elle sera prise en compte selon les modalités suivantes :

- Si la demande intervient de moins de cinq (5) jours ouvrés avant la date prévue de mise en ligne du Contenu, 100% du montant sera dû par l'Annonceur (les frais techniques et le prix du Service), IPD conservera donc les éventuelles sommes déjà versées et facturera le solde ;

- si la demande intervient entre 5 et 10 jours ouvrés avant la date prévue de mise en ligne du Contenu, 75% du prix du Service et la totalité des frais déjà engagés seront dus par l'Annonceur, IPD conservera donc les éventuelles sommes déjà versées et facturera le solde à hauteur de la somme due ;
- si la demande intervient entre 10 et 20 jours ouvrés avant la date prévue de mise en ligne du Contenu, 50% du prix du Service et la totalité des frais déjà engagés seront dus par l'Annonceur, IPD conservera donc les éventuelles sommes déjà versées et facturera le solde à hauteur de la somme due ;
- si la demande intervient plus de vingt jours ouvrés avant la date prévue de mise en ligne du Contenu, seuls les éventuels déjà engagés seront dus par l'Annonceur.

En cas de demande de réduction du volume de commande, si la demande intervient de moins de vingt (20) jours ouvrés avant la date prévue de mise en ligne du Contenu, 100% du montant sera dû par l'Annonceur (les frais techniques et le prix du Service), IPD conservera donc les éventuelles sommes déjà versées et facturera le solde ;

Toute modification de l'importance de la commande par l'Annonceur entraîne l'application d'un rappel de prix basé sur le tarif en vigueur, notamment en cas de remise basé sur le volume de commande.

A défaut de fourniture des éléments nécessaires à la publication du Contenu dans les délais spécifiés ou à défaut d'annulation ou de modification dans les formes et les délais prévus ci-dessus, l'Annonceur reste tenu au paiement de l'intégralité des sommes dues au titre de la commande.

## **Article 4 : Délivrance du Service**

### 4.1 : Publication du Contenu

Le Contenu fourni par l'Annonceur devra être remis dans les délais spécifiés par IPD. A défaut de réception du Contenu dans les délais impartis, IPD pourra disposer de l'Emplacement réservé par l'Annonceur défaillant sans que ce dernier puisse réclamer ni remboursement ni indemnité, même si l'Emplacement est attribué à un autre annonceur.

Le Contenu est ensuite mis en ligne par les équipes d'IPD en vue de sa publication sur le ou les Sites. A réception du Contenu mis en forme, l'Annonceur a ensuite deux (2) jours ouvrés pour transmettre à IPD les éventuelles corrections et/ou rectifications à réaliser avant la publication. Ce délai peut être raccourci pour des contraintes techniques de bouclage, et sera, dans ce cas, spécifié dans l'Ordre d'Insertion ou par les équipes traffic. L'Annonceur s'engage à transmettre l'ensemble de ses demandes de correction et/ou de rectification en même temps.

En l'absence de retour de l'Annonceur dans les deux (2) jours ouvrés ou après intégration des corrections demandées, le Contenu sera publié.

IPD est libre de refuser, conformément aux usages professionnels, l'insertion de tout ou partie d'un Contenu, sans qu'il lui soit nécessaire de justifier son refus, qui ne fait naître au profit de l'Annonceur aucun droit à indemnité et ne saurait le dispenser du paiement du Contenu déjà publié. Ce refus sera notifié à l'Annonceur ou à son mandataire avant ou après la communication des documents.

La délivrance du Service est caractérisée par la mise en ligne du Contenu sur l'Emplacement. L'Annonceur en est informé par l'envoi de statistiques d'audience et éventuellement de captures d'écran.

### 4.2 : Modification et/ou Annulation de la délivrance du Service

Toute demande de suspension, de report et/ou de modification d'une commande par l'Annonceur devra être adressée par lettre recommandée avec avis de réception et/ou par fax. En cas de demande de suspension de la campagne par l'Annonceur, ce dernier doit impérativement communiquer à IPD les dates souhaitées de reprise de la campagne dans les cinq (5) jours ouvrés, qui devront en tout état de cause se situer dans la même année civile et au plus tard dans les six (6) mois de la date initiale de la campagne.

En cas de report, de suspension ou retard dans la délivrance du Service imputable à l'Annonceur et/ou son mandataire (notamment du fait de la non remise, de la remise partielle ou de la modification du Contenu ou de la non communication d'une nouvelle date souhaitée de campagne), l'intégralité des sommes sera due par l'Annonceur selon l'échéancier initialement prévu. IPD pourra proposer de nouvelles dates de mise en ligne (nécessairement au cours de la même année civile), selon la disponibilité des Emplacements.

L'Annonceur peut par ailleurs décider à tout moment de cesser et/ou de suspendre la mise en ligne du Contenu et l'arrêt du Service, sans pouvoir prétendre à ce titre à une quelconque diminution et/ou remboursement partiel ou total du prix.

IPD peut être amené à proposer des modifications des Emplacement et/ou des dates de mise en ligne du Contenu à l'Annonceur pour des raisons d'optimisation du passage de la campagne, en fonction de contraintes de calendrier et opérationnelles.

## **Article 5 : Engagement des Parties**

### 5.1 : Engagements de l'Annonceur

L'Annonceur s'engage à ce que le Contenu qu'il transmet à IPD pour publication soit exact et qu'il représente fidèlement les produits et services proposés, qu'il ne soit pas susceptible d'induire en erreur le public, ne soit pas frauduleux ou n'implique pas la vente de biens contrefaits ou volés et respecte le droit des marques et les autres droits de propriété intellectuelle. Il garantit que le Contenu ne constitue ni de la publicité mensongère interdite ni du parasitisme, et n'enfreigne pas, de manière générale, les règles relatives à la concurrence.

L'Annonceur déclare expressément détenir tous les droits et autorisations nécessaires à la publication du Contenu sur les Sites, notamment sur les logos et marques publiés. Il certifie en particulier que le Contenu ne contrevient à aucune réglementation ou législation en vigueur (notamment en matière de publicité, de concurrence et de propriété intellectuelle) et qu'elle ne comporte ni allusion diffamatoire ou dommageable à l'égard des tiers ni contenu discriminant.

L'Annonceur dégage IPD de toute responsabilité liée au Contenu publié sur les Sites, tant sur le fond que sur la forme et l'indemniser de tout préjudice qu'elle subirait, et la garantira contre tout trouble, revendication ou action quelconques portant sur le Contenu et/ou relatives à leur diffusion dont il fera seul son affaire.

### 5.2 Engagements d'IPD

De manière générale, IPD est tenue à une obligation de moyens. Elle ne garantit en aucune manière la diffusion des Supports ou l'efficacité commerciale du Service.

IPD se réserve, pour des raisons techniques indépendante sa volonté, le droit de suspendre momentanément et sans préavis l'accès aux Sites, de retarder et/ou d'annuler l'impression d'un Support, sans que l'Annonceur ne puisse exiger à ce titre ni le versement de dommages et intérêts, ni la résiliation anticipée du référencement. En outre, compte tenu de la nature du réseau Internet, IPD dégage toute responsabilité en cas de panne, d'interruption ou d'altération de l'accès aux Sites qui résulteraient du réseau de télécommunication, des moyens de connexion utilisés par les visiteurs des Sites et/ou l'Annonceur ou de toute autre cause extérieure à IPD.

Dans le cas où sa responsabilité venait à être recherchée à quelque titre que ce soit, les dommages et intérêts et toutes réparations dues par IPD, toutes causes confondues, ne pourront excéder les sommes versées par l'Annonceur dans le cadre de l'ordre concerné par l'action en réparation.

IPD ne sera pas responsable des dommages indirects, notamment mais pas exclusivement tout préjudice commercial, coût d'exploitation supplémentaire, perte de données ou de fichiers, perte de chiffre d'affaires ou de bénéfice, perte de clientèle, perte d'une chance, liés à la mise à disposition ou de l'utilisation du service, même si IPD a été avertie de l'éventualité de la survenance d'une telle perte ou d'un tel dommage. Tout dommage causé à un tiers est considéré comme un préjudice indirect.

Il est expressément convenu entre les parties, et accepté par l'Annonceur, que les stipulations de la présente clause continueront à s'appliquer en cas de résolution du Contrat constatée par une décision de justice devenue définitive. Les présentes dispositions établissent une répartition des risques entre IPD et l'Annonceur. Le prix reflète cette répartition ainsi que la limitation de responsabilité décrite.

## **Article 6 : Conditions Financières**

### 6.1 : Prix et facturation

Le prix est indiqué dans l'Ordre d'Insertion. Il est composé du prix du Service et d'éventuels frais techniques lorsque la mise en ligne du Contenu nécessite des frais complémentaires.

La facturation intervient soit au moment de la délivrance du Service, soit selon l'échéancier prévu dans le l'Ordre d'Insertion. Tout retard dans la délivrance du Service non exclusivement imputable à IPD entraînera la facturation du Service selon les dates initialement prévues, notamment le non-respect des délais de fourniture du Contenu par l'Annonceur.

Les factures sont établies au nom de l'Annonceur et/ou au nom de son Mandataire. Lorsque la facturation est effectuée au nom de l'Annonceur, celui-ci reçoit l'original de la facture, et le Mandataire, copie de cette facture (ces dispositions étant appliquées en fonction des critères de territorialité de la Loi Sapin). En cas de défaillance d'un Mandataire, l'Annonceur est tenu en tant que débiteur principal, au règlement de la créance impayée.

Le délai de règlement est de 30 jours fin de mois date de facturation. En cas de difficulté de recouvrement et/ou de détérioration de la solvabilité de tout Annonceur et/ou du Mandataire, IPD se réserve le droit, de subordonner l'exécution d'un Ordre d'Insertion à la prise de garantie ou au paiement comptant.

L'Annonceur déclare renoncer en tout état de cause au bénéfice de toute somme qu'il estimerait lui être due par IPD pour s'exonérer des engagements qu'il a contractés et notamment de son obligation de paiement.

### 6.2 : retard de paiement

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, des pénalités de retard sont appliquées dans le cas où les sommes dues seraient versées après la date d'échéance figurant sur la facture. Ces pénalités, d'un montant égal à trois fois le taux de l'intérêt légal de l'année civile en cours, auquel s'ajoute une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros, commenceront à courir dès le jour suivant la date d'échéance figurant sur la facture. Elles sont exigibles de plein droit sans qu'un rappel soit nécessaire.

Par ailleurs, tout retard de paiement constaté à l'échéance entraînera, sauf accord préalable d'IPD :

- une suspension de l'exécution de toutes les commandes en cours, cette suspension ne pouvant être considérée comme une résiliation du fait de IPD, ni ouvrant un quelconque droit à indemnisation pour l'Annonceur,
- l'exigibilité de toutes les sommes échues et à échoir, y compris les frais éventuels de procédure de recouvrement,
- la suspension de la remise professionnelle dans le cas où elle est pratiquée,
- le paiement avant parution de toute commande ou enregistrement de toute commande sur simple demande d'IPD.

## **Article 7 : Durée du Contrat**

Le Contrat entre en vigueur à compter de la signature de l'Ordre d'Insertion pour la durée nécessaire à l'exécution de ses obligations par chacune des Parties.

## **Article 8 : Force Majeure**

IPD est libérée de son obligation de publier le Contenu par suite de la survenance de tout cas fortuit ou de force majeure, de circonstances ayant une cause externe, comme de tout acte de fait ou de droit émanant de tout tiers, indépendant du fait personnel de IPD et l'empêchant directement ou par l'intermédiaire d'un tiers de répondre à ses obligations. Dans ces circonstances, tout retard de publication ne pourra justifier la résiliation de la commande ou donner lieu à des dommages et intérêts, et ne peut en aucun cas dispenser l'Annonceur du paiement du Contenu effectivement publié.

## **Article 11 : Divers**

L'Annonceur s'interdit expressément de céder ou de transmettre à tout tiers, y compris l'une quelconque de ses filiales, même à titre gratuit, tout ou partie du Contrat. IPD pourra céder le Contrat à tout tiers de son choix.

Il est entendu entre les Parties que les présentes Conditions Générales ne seront signées qu'une fois par an par l'Annonceur ou le Mandataire, et seront applicables à l'ensemble des commandes passées par l'Annonceur ou le Mandataire au cours de l'année.

L'Annonceur autorise IPD à le citer comme référence clients et faire figurer dans ce cadre son logo sur ses documents promotionnels. Il est entendu que tout ou partie du Contenu publié peut être transféré à tout tiers dans le cadre de partenariat et/ou d'opérations commerciales. Les informations à caractère personnel recueillies ci-dessus par la société IPD (10 place du Général de Gaulle – 92160 ANTONY- 326 068 822 Nanterre) font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de la délivrance du Service. Elles sont nécessaires à IPD pour traiter votre commande, et sont enregistrées dans le fichier de clients. IPD, ou toute société du groupe Infopro Communications, pourra transmettre à l'Annonceur des sollicitations en rapport avec ses activités.

En outre, ces données personnelles pourront être cédées ou louées à des partenaires commerciaux à des fins de prospection commerciale. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 août 2004 (art. 34 et s.) les personnes dont les données à caractère personnelle ont été collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression de ces données. Pour exercer ces droits, la personne concernée adresse une demande écrite au service clientèle situé 10 place du Général de Gaulle – 92160 ANTONY.

La Loi applicable est la loi française. Tout litige relatif à son interprétation ou à son exécution, sera soumis aux Tribunaux de NANTERRE seuls compétents, y compris en référé, nonobstant appel ou garantie ou pluralité de défendeurs.

# Conditions Générales d'utilisation de « L'Espace Candidats Emploi-Pro »

## ARTICLE 1 : Préambule

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation de « L'Espace Candidats Emploi-Pro » (ci-après « Conditions d'Utilisation ») s'appliquent sur l'ensemble des sites édités par la société GISI Interactive.

## ARTICLE 2 : Objet

Les Conditions d'Utilisation de « L'Espace Candidats Emploi-Pro » ont pour objet de définir les conditions selon lesquelles Emploi-Pro propose ses services emploi aux personnes ayant postulé à une offre des sites, ou s'étant inscrits à « L'Espace Candidats » (désignés ci-après « Membre de l'espace candidats») sur un des sites édités par la société GISI Interactive.

Emploi-Pro propose aux internautes un service «Espace Candidats», service gratuit et accessible 24h/24 et 7j/7 sur l'ensemble des sites édités par la société GISI Interactive. L'accès ou l'utilisation par le membre du service «Espace Candidats Emploi-Pro » implique l'acceptation par celui-ci des présentes Conditions d'Utilisation.

## ARTICLE 3 : Description de « L'Espace Candidats Emploi-Pro »

Le service «Espace Candidats Emploi-Pro », espace personnel, aide à ses membres à les mettre en relation avec des recruteurs et à trouver un emploi. De plus, il offre à ses membres des fonctions à forte valeur ajoutée afin de gérer leurs profils, gérer leurs Curriculum Vitae, conserver et visualiser les candidatures faites sur les sites d'emploi édités par la société GISI Interactive.

L'accès à cet espace personnel nécessite un identifiant et un mot de passe propre à chaque individu.

### 3.1. Conditions d'accès

L'« Espace Candidats Emploi-Pro » est uniquement accessible par Internet.

Pour cela, le membre doit disposer :

- d'un ordinateur (PC ou Mac) ;
- d'un navigateur Internet : L' «Espace Candidats Emploi-Pro » est optimisé pour un accès via les navigateurs, Internet Explorer 6.0 et sup, Firefox 2.0 et sup, Safari. La résolution d'écran préconisée est 1024x768 ;
- d'une configuration adaptée de son navigateur : le membre doit impérativement activer la fonctionnalité d'interprétation du langage Javascript sur son navigateur. De plus, son navigateur doit être configuré pour accepter les cookies (cf. Article 6) ;
- du logiciel Adobe Acrobat Reader version 4.0 minimum.
- du lecteur Flash Macromedia Player version 9.0

### 3.2. Création de l'« Espace Candidats Emploi-Pro »

3.2.1 Création Spontanée de l'« Espace Candidats Emploi-Pro » depuis les sites édités par GISI Interactive depuis les espaces emploi des sites usinenouvelle.com, LSA.fr, emploi-pro.fr, emploi-pro.com..., ou tout autre site édité par GISI Interactive, l'internaute peut créer son espace personnel en cliquant sur la rubrique « ESPACE CANDIDATS ».

L'Internaute doit alors :

1. Renseigner un formulaire avec sa civilité, son nom, prénom et adresse électronique
2. Choisir et confirmer son mot de passe
3. Accepter les présentes Conditions Générales d'Utilisation

La validation des informations saisies par le membre marque la fin de la phase de création de son espace personnel.

### 3.2.2. Création après candidature à une annonce de « L'Espace Candidats Emploi-Pro ».

Depuis les sites édités par GISI Interactive depuis les espaces emploi des sites usinenouvelle.com, LSA.fr, emploi-pro.fr, emploi-pro.com..., ou tout autre site édité par GISI Interactive, l'internaute peut créer son espace personnel en répondant à une offre d'emploi.

L'internaute doit alors :

1. Renseigner un formulaire avec sa civilité, son nom, prénom et adresse électronique
2. Joindre un CV
3. Accepter les présentes Conditions Générales d'Utilisation

Emploi-Pro lui envoie alors un email lui affectant un mot de passe attaché à son adresse électronique. Ce mot de passe est composé de caractères alphanumériques en minuscules et majuscules et est unique. Le candidat pourra le changer comme il le désire dans « Mon Compte » de « l'Espace Candidats Emploi-Pro ».

### 3.2.3. Choix des identifiant et mot de passe de l'« Espace Candidat Emploi-Pro »

Lors de la création de l'« Espace Candidats Emploi-Pro », l'internaute choisit son mot de passe qui doit être composé de caractères alphanumériques en minuscules et majuscules. L'identifiant correspond, quand à lui, à l'adresse électronique de l'Internaute. Cet identifiant et mot de passe, propre à chaque individu, permet au membre d'accéder à son espace personnel et de le gérer. Dans le cas d'une candidature à une annonce, Emploi-Pro lui délivre un mot de passe par email comme indiqué ci-avant.

### 3.3. Modalités d'accès à « l'Espace Candidats Emploi-Pro »

Depuis les rubriques emploi des sites édités par la société GISI Interactive, le « Membre de l'espace candidats » peut accéder à son espace en cliquant sur la rubrique « ESPACE CANDIDATS ». L'Internaute doit alors s'identifier en renseignant son adresse électronique et son mot de passe associé. L'Internaute est alors authentifié par Emploi-Pro, et peut ainsi accéder à la page d'accueil de l'« Espace Candidats Emploi-Pro » et à l'ensemble des différentes fonctionnalités.

### 3.4. Oubli du mot de passe de l'« Espace Candidats Emploi-Pro »

En cas d'oubli du mot de passe l'« Espace Candidat Emploi-Pro », le « Membre de l'espace candidats » peut redéfinir ledit mot de passe en sélectionnant le lien "Mot de passe oublié" sur la page d'authentification de l'« Espace Candidat Emploi-Pro », puis en renseignant son nom, prénom et adresse électronique enregistrés à la création de l'« Espace Candidats Emploi-Pro ».

Emploi-Pro enverra alors un e-mail au membre, qui contiendra le mot de passe enregistré pour accéder à son espace personnel.

3.5. Les Conditions d'Utilisation applicables à l'« Espace Candidats Emploi-Pro » sont celles en ligne sur les sites édités par la société GISI Interactive au moment de la consultation. Il est recommandé au « Membre de l'espace candidats » de consulter régulièrement les informations et Conditions d'Utilisation sur les sites édités par la société GISI Interactive pour les nouvelles fonctionnalités de l'« Espace Candidats Emploi-Pro » qui seront mises en place.

## **ARTICLE 4 : Engagements et Responsabilités du Membre de l'Espace Candidats**

4.1. Le membre s'engage à ne pas entraver le bon fonctionnement de « l'Espace Candidats Emploi-Pro » de quelque manière que ce soit, à ne pas transmettre tout élément susceptible de contenir un virus ou autre élément susceptible d'endommager, d'intercepter, d'interférer tout ou partie des sites édités par GISI Interactive.

4.2. Le membre est seul responsable des conséquences que pourrait avoir la divulgation de ses identifiant et mots de passe, ainsi que des informations nécessaires à la création et à la consultation de son espace personnel. Dès lors, Emploi-Pro ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'usage qui pourrait en être fait par une tierce personne.

4.3. Le membre s'engage à préserver la confidentialité de ses identifiant et mot de passe de l'« Espace Candidats ». Le membre reconnaît que la fourniture d'informations exactes lors de la création de son espace personnel est déterminante pour la bonne fourniture du service.

4.4. Le membre est seul et unique responsable des informations qu'il indique au moment de la création et de la consultation de son espace personnel et en particulier de la saisie correcte des dites informations. à ce titre, il s'engage à fournir des informations le concernant à jour, complètes et exactes tant au moment de la création que de la consultation de son espace personnel.

## **ARTICLE 5 : Garantie - Responsabilité**

5.1. Les informations contenues sur l'Espace candidats sont accessibles 24h/24, 7j/7. Néanmoins, les modalités et opérations de tests de contrôle et de maintenance, ainsi que les interventions nécessaires en cas de panne, peuvent être effectuées par GISI Interactive à tout moment. En cas d'inaccessibilité au service, Emploi-Pro s'engage à en informer le membre sur la page d'accueil de l'« Espace Candidats » ou lors de la connexion à celle-ci. à ce titre la responsabilité de « Emploi-Pro » ne saurait être engagée.



5.2. Des liens hypertextes figurent sur les pages de l'« Espace Candidats » et peuvent conduire vers d'autres sites Internet, notamment des partenaires d'Emploi-Pro. Le contenu de ces sites Internet est de la seule responsabilité des éditeurs. En conséquence, Emploi-Pro ne saurait être responsable du contenu de ces sites (informations disponibles, produits, services), ni davantage en cas de non-exécution ou d'exécution partielle des obligations de l'éditeur.

## **ARTICLE 6 : Cookies**

6.1. Les "cookies" permettent exclusivement de faciliter la transmission des informations techniques et sont strictement nécessaires à la fourniture du service par emploi-Pro.

6.2. Le membre accepte qu'un cookie soit placé dans le disque dur de son ordinateur. Plusieurs types de cookies sont utilisés. Leur rôle est de permettre et faciliter l'authentification à l'« Espace Candidats Emploi-Pro ».

## **ARTICLE 7 : Dispositions Financières**

L'« Espace Candidats Emploi-Pro » est mis gratuitement à la disposition des membres. L'accès Internet à partir de son poste est à la charge de ce dernier (communication et fournisseur d'accès).

## **ARTICLE 8 : Données à Caractère Personnel - Confidentialité**

La création de l'Espace candidats nécessite la collecte de nombreuses données personnelles lors de l'inscription puis pour le service d'alertes et de mise en relation avec les recruteurs.

Conformément à l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le membre est informé de ce que les informations à caractère personnel recueillies dans le cadre du service « Espace Candidats Emploi-Pro » sont nécessaires pour l'utilisation de celui-ci.

Les données collectées sur « Espace Candidats Emploi-Pro » et enregistrées Emploi-Pro dans son système informatique sont susceptibles d'être transmises à des services internes d'Emploi-Pro agissant pour compte commun à plusieurs entités du groupe, ainsi qu'à des tiers. Le Membre accepte sans réserve, que ses données à caractère personnel collectées via l'espace l'« Espace candidats Emploi-Pro » puissent être utilisées par un prestataire de Emploi-Pro, notamment pour rendre et maintenir le service « Espace candidats Emploi-Pro » tel que défini dans les présentes conditions.

## **ARTICLE 10 : Dispositions Diverses**

Les présentes Conditions d'Utilisation sont soumises à la loi française. En cas de contestation sur leur interprétation ou sur l'exécution de l'une quelconque de leurs stipulations et à défaut d'accord amiable entre les parties, les règles légales d'attribution de compétence s'appliquent à l'exception des litiges concernant des personnes qui ont contracté en qualité de commerçantes pour lesquelles les tribunaux de Paris seront seuls compétents pour connaître du litige.

## **ARTICLE 11 : Désabonnement au(x) newsletter(s)**

L'utilisateur peut se désabonner aux newsletters par différents moyens :

- En se connectant sur son compte dans la partie newsletter(s). Dans cette partie, il peut gérer ses abonnements de newsletters.
- Au sein même des newsletters, en cliquant sur les liens de désabonnements présents ou en envoyant un courriel à l'adresse électronique dédiée.
- En envoyant à tout moment un courriel à l'adresse électronique dédiée suivante : [cnil@infopro-digital.com](mailto:cnil@infopro-digital.com). L'utilisateur devra préciser le nom de la newsletter à laquelle il souhaite se désabonner. L'utilisateur est informé que le désabonnement au(x) newsletter(s) ne remet pas en cause les éventuels contrats d'abonnements qu'il a ou aura souscrits et ne peut justifier un remboursement de tout ou partie de cet abonnement.